



FRESNES

SUR-ESCAUT

Publié le 02 mars 2023

Décision N°19-2023

Mission de contrôle technique pour la création d'ouverture en façade de 4 portes à l'école maternelle LANGEVIN

Le Maire de Fresnes sur Escaut,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 Juillet 2020 portant sur la délégation générale du maire pour la durée de son mandat et notamment l'article L 2122-22-4° :

- Pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de s'adjoindre les compétences d'un bureau de contrôle technique afin de s'assurer des dispositions constructives nécessaires à la réalisation des travaux d'ouverture en façade de 4 portes à l'école maternelle Paul LANGEVIN,

Considérant la proposition commerciale du bureau de contrôle VERITAS CONSTRUCTION – 5, avenue du Sénateur GIRARD – 59 300 VALENCIENNES,

Décide :

Article 1^{er} : De signer une mission de contrôle technique pour l'opération reprise en titre entre la commune de Fresnes sur Escaut et la société susmentionnée.

Article 2 : Le montant de la mission s'élève à 1 270,00 € HT soit **1 524,00 TTC**.

Article 3 : La dépense est prévue au budget 2023.

Fait à Fresnes sur Escaut, le 21/02/2023,

Madame le Maire,
Valérie FORNIES,



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tél : 03 27 28 51 51

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR

VULEDGS